Vol. XLI — Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 9 Octobre 1912 — No. 49

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Europe compris le port ...... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1re insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de naissance, mariage et sépulture seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et a responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur,
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

REGLONS NOS COMPTES

M. Richardson se plaint de ce que ses adversaires mettent sous les yeux des électeurs français du comté de Macdonald des articles que son journal, *La Tribune*, a publiés périodiquement contre la race française et contre nos idées religieuses.

M. Richardson a tort de s'indigner. Il ne récolte que ce qu'il a semé.

Nous serions des avachis si nous ne profitions de la circonstance pour infliger à cet ennemi de notre religion et de notre langue la punition que sa conduite réclame.

M Richardson aurait dû prévoir ce qui lui arrive. Dès l'automne de 1909, alors que la *Tribune* s'était portée à une attaque violente contre la province de Québec, nous lui avions fait savoir ici même, que ses prévarications lui coûteraient cher, si jamais il s'avisait de poser sa candidature devant des électeurs français L'avertissement n'a rien fait, chaque fois que la *Tribune* a pu nous lancer l'injure, elle l'a fait.

Nous n'avons pas, bien entendu, l'intention de faire ici un procès de principes publics au candidat oppositionniste du comté de Macdonald. Nous réclamons trop pour nous même la liberté d'opinion pour ne pas lui reconnaitre, à lui aussi, le droit de penser autrement que nous sur les problèmes d'éducation qui nous confrontent dans la province; encore moins songerions-nous à lui reprocher de ne pas partager notre foi. M. Richardson peut croire en l'efficacité des écoles neutres; il peut apercevoir dans une autre Eglise que la nôtre la Vérité. Mais ce que nous ne pouvons admettre, sans perdre toute notion de dignité personnelle, c'est qu'il dénature continuellement la position prise par les catholiques et par la population française de ce pays sur la question scolaire et dans les controverses de caractère confessionnel qui s'élèvent de temps en temps dans la presse canadienne et dans les parlements.

M. Richardson a défié le député de St-Boniface de citer une seule ligne où il se soit rendu coupable de fanatisme religieux ou de francophobie. Il a même dit aux électeurs de St-Eustache, samedi soir, qu'il était prêt à payer la somme de $100.00 à la paroisse de St-Eustache si M. Bernier l'acculait au mur.

Or M. Richardson peut préparer ses $100.00 immédiatement, puisque le député de St-Boniface n'a fait que citer, devant les auditoires auxquels il s'est adressé, des extraits de la *Tribune*. Nous en citons nous même aujourd'hui quelques-uns. A moins de nier son contrôle sur son propre journal, M. Richardson ne peut se disculper.

MM. Geoffrion, Boyer et Gauthier, qui sont venus de Québec pour appuyer M. Richardson, font une besogne méprisable. Ils retourneront dans la province de Québec après avoir reçu, nous l'espérons, une leçon exmplaire de la part de leurs compatriotes du Manitoba. Quoiqu'en dise M. Richardson, quoiqu'en disent tous ces messieurs de l'Est, ce n'est pas soulever le cri de race et de religion que ne reprocher au propriétaire de la *Tribune* ses écrits perfides. Ça s'appelle tout bonnement *avoir du cœur*

M. R. L. Richardson insulte la race francaise

Nous soumettons aux libéraux français du comté de Macdonald qui veulent se renseigner sincèrement l'article suivant paru dans le journal de M. Richardson, le 30 octobre 1905:

„Forget et Laurier sont tous deux d'origine latine. Le sang de leur veines, leurs cerveaux et les battements de leurs cœurs n'ont aucune teinte anglo-saxonne. L'arbitre latin du Canada et son député, également latin, de Régina, sont incapables de se soumettre au frein que les principes de justice et de "fair play" imposent aux hommes de race anglo-saxonne. Les hommes publics de la Vieille France sont logiques. Ils ne veulent du pouvoir que s'il est tout entier. Les hommes d'Etat de la vieille France dégénèrent bientôt en tyrans. Les souverains latins d'Ottawa et de Régina *ont les défauts de leur race*. Si jamais, ils ont été fidèles à l'idéal de justice et de "fair play", c'est qu'ils y ont été forcés."

Electeurs français libéraux du comté de Macdonald, relisez attentivement cet article. Voyez-y l'insinuation contre la race française. L'avez vous bien compris, ce bon M. Richardson, qui lui, possède l'esprit de justice et de "fair play" parce qu'il n'a pas de sang français dans les veines. D'après lui, Sir Wilfrid et Forget, et nous de race française, sommes incapables d'avoir l'âme généreuse et chevaleresque. Sir Wilfrid, dit-il, est un tyran, comme tous ceux de race française qui possèdent le pouvoir.

Donc, dans l'opinion du suave Richardson, nous sommes tous, nous de langue française, de l'étoffe dont on fait les tyrans Et après avoir écrit celà, M. Richardson vient nous demander nos votes ! Quel toupet !

Allez-vous voter pour lui ?

A St. Charles

La grande fête offerte en l'honneur de M. l'abbé Edmond Gendreau, O. M. I., annoncée pour le 6 octobre à St. Charles, est remise à dimanche prochain le 13 octobre, à cause de l'absence de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, qui veut bien honorer de sa présence le jubilé d'argent du curé de St. Charles.

Dedie au "Soleil de l'Ouest", qui se "tue" pour M. Richardson!

En date du 5 mai 1905, voici ce qu'écrit la "Tribune" de R. L. Richardson.

„*Sir Wilfrid Laurier est un chef renégat.* Y a-t-il un seul principe du parti libéral que Sir Wilfrid n'ait pas foulé aux pieds?"

Quelques Extraits de la "Tribune"

COMPILATION A L'USAGE DE CEUX QUI VEULENT VOIR CLAIR

Nous recommandons la lecture du texte suivant à ceux qui croient voter pour sir Wilfrid Laurier en votant pour M. Richardson:

La Tribune du 28 avril 1908:

La position de Sir Wilfrid Laurier

„Admettons que Sir Wilfrid Laurier soit tout ce que ses amis disent de lui; personnellement la "Tribune" ne partage pas l'opinion qui a généralement cours parmi les partisans de Wilfrid sur ses qualités comme chef. "La Tribune" reconnait en Sir Wilfrid Laurier une bonne et pittoresque personnalité, un homme d'*apparence* chevaleresque, un orateur à la langue d'argent et de dispositions cordiales; mais c'est un opportuniste comme jamais il n'y en a eu dans notre vie publique canadienne, ou ailleurs. Nous ne croyons pas que Sir Wilfrid ait d'opinion qu'il ne soit prêt à changer ou abandonner complètement si elle est de nature à entraver le succès de sa carrière."

***

M. R. L. Richardson change de couleur aussi vite que le caméléon. Il a servi et trahi toutes les causes. Il n'y a qu'un sentiment auquel il a toujours été fidèle: c'est à sa haine de la race française. Lisez plutôt cet extrait choisi entre beaucoup d'autres. *C'est une insulte aux habitants français de Québec.*

En date du 5 avril 1905, M. Richardson écrivait dans la "Tribune"

Une crise nationale

„Les citoyens de Québec qui diffèrent d'avec nous par la race et par la croyance, ne sont pas satisfaits de gouverner les affaires de leur propre province, ils ne sont pas même contents de gouverner les affaires du Dominion, ils veulent gérer les affaires des provinces de l'Ouest et nous enlever notre autonomie gouvernementale par tous les moyens, droits ou malhonnêtes, par législation ou manipulation, de manière à ce que nos affaires internes soient conduites selon les idées de leurs politiciens et selon les idées de l'Eglise française. Ils travaillent à conduire nos écoles selon les idées de *l'habitant*...

DANS LES BALKANS

7 oct.—Les dépêches venant des capitales des Balkans sont très brèves. On sait que les chemins de fer sont arrêtés entre Constantinople, Mustapha Pacha, et Dodegatach; la nouvelle que les Bulgares avaient passé la frontière turque est confirmée.

Les relations diplomatiques ne sont cependant pas suspendues. Il n'y a encore aucun ultimatum, ni aucune déclaration de guerre. Par conséquent la diplomatie a le temps d'agir dans les intérêts de la paix.

Actuellement les négociations en vue de la paix sont centralisées à Paris. On éprouve beaucoup de difficulté à concilier les manières de voir de la Russie et de l'Autriche et quoique les négociations aient fait quelque progrès on ne cache pas que si les puissances n'agissent pas tout de suite, il sera trop tard pour empêcher la catastrophe.

LA GUERRE

8 oct.—La guerre a été déclarée à midi et les hostilités sont déjà commencées.

L'election de Macdonald

La campagne électorale est ouverte dans la circonscription de Macdonald, Manitoba, et le verdict qui sera prononcé le 12 octobre est attendu avec beaucoup d'intérêt par l'électorat du Dominion tout entier. L'hon. M. Oliver, qui semble avoir pris en mains les intérêts du candidat oppositionniste, a dès le début de la lutte, fait entrer dans le débat la question de la réciprocité américaine. Forcément, le candidat ministériel s'est trouvé entrainé sur le même terrain, et voici encore une élection dont l'issue sera interprétée comme un jugement par le peuple de la fameuse convention Taft-Fielding.

Pour cette raison plus que pour toute autre, il serait déplorable que le candidat libéral sortit triomphant de la présente lutte. Car le commerce et l'industrie ont besoin de l'assurance que les conditions qui déterminent leur prospérité sont permanentes et stables. Les affaires ont repris, après le 21 septembre dernier, un essor extraordinaire, parce que le scrutin populaire a été interprété comme une irrévocable condamnation du pacte de réciprocité. Tout ce qui sera de nature à détruire l'impression que le jugement du 21 septembre a été un jugement définitif servira à faire renaître l'inquiétude dans le monde des affaires et à entraver le progrès de nos industries.

Le peuple tout entier a jugé, il y a un an, que le Canada devait repousser les avances du Président des Etats-Unis, et les électeurs de Macdonald eux-mêmes se sont prononcés dans ce sens. Il n'est pas possible de découvrir aujourd'hui de bonnes raisons pour porter un jugement contraire, et il en est au contraire d'excellentes pour signifier clairement aux libéraux que la réciprocité est à jamais morte.

Le plus tôt sir Wilfrid Laurier et ses partisans perdront l'illusion que le Canada finira par consentir à se lier plus étroitement à ses astucieux voisins le mieux ce sera pour parti oppositionniste lui-même et pour le pays tout entier.

Les Canadiens-français, qui sont nombreux dans Macdonald ont promis, nous affirme-t-on, leurs sympathies au candidat du gouvernement.

M. Richardson, le porte-drapeau de l'opposition, n'a rien fait pour mériter l'estime et la confiance de nos compatriotes. Ils lui reprochent même des paroles et des écrits qui respirent le fananisme et le préjugé.

La Patrie

Reorganisation du Service Civil

L'hon M. Borden se propose de réorganiser le service civil, ce qui est considéré comme étant un excellent mouvement. C'est que dans le service civil, on se rend facilement compte aujourd'hui qu'il y a des lacunes, des imperfections, et des méthodes plus ou moins défectueuses à améliorer. Des milliers d'employés civils sont intéressés dans une réorganisation du service. C'est que justice n'est pas toujours rendue. Il s'agit donc de trouver un moyen par lequel l'employé civil méritant peut voir ses services reconnus et récompensés. C'est dans l'espoir d'atteindre ce but que le premier ministre du gouvernement l'hon. M. Borden, veut apporter une réorganisation dans l'administration du service civil actuel L'employé fidèle, laborieux et consciencieux va accueillir avec joie le projet de M. Borden, et surveiller avec intérêt sa réalisation.

L'Evénement.

Le jour d'actions de graces

Le gouvernement fédéral a fixé au 28 du courant la date du jour d'actions de grâces.

L'AVIATION AUX MANŒUVRES FRANCAISES EN 1912

Les grandes manœuvres qui viennent de se terminer dans l'ouest de la France présenteront sous divers rapports un intérêt exceptionnel, mais elles seront surtout remarquables et instructives par l'entrée en ligne, pour la première fois, d'une véritable flotte aérienne: cinquante aéroplanes et deux dirigeables de première ligne; vingt-cinq aéroplanes et deux dirigeables de réserve; et tout cela vola à l'envi pendant une semaine audessus d'une armée de 120,000 hommes, c'est-à-dire sur une superficie égale à deux ou trois des comtés du Manitoba, sans un seul accident digne d'être mentionné, et bon nombre de ces avions volèrent en moyenne plus de 300 milles par jour de manœuvre effective.

Ajoutez à ce tableau déjà magnifique que tous ces appareils vinrent au point de rendez-vous fixé, de tous les coins de la France, par leurs propres moyens, au jour dit, les uns par une pluie battante, les autres avec un vent soufflant en rafale et atteignant parfois des vitesses de 30 milles à l'heure et plus! Aucun ne manqua à l'appel, et dès le lendemain de leur arrivée, tous pouvaient reprendre l'air et rendre les services qu'on attendait d'eux.

Chaque armée avait à sa disposition un nombre égal d'avions. Ceux-ci étaient groupés en escadrilles. Une escadrille se se compose, en principe, de six appareils, antant que possible du même modèle. Chaque escadrille possèdent trois camions automobiles, des tracteurs et un matériel qui assurent son autonomie, lui permettant de partir à l'improviste, de s'entretenir, de réparer ses avions par ses propres moyens, de construire en quelques minutes ses garages pour s'abriter, sans recourir au parc d'armée.

Quelle a été la leçon des manœuvres en ce qui concerne l'aviation?

Il est un fait bien acquis maintenant; c'est qu'on a des appareils qui volent, qui volent bien, par n'importe quel temps, qui sont capables de rendre tous les services d'exploration qu'on leur demande.

Mai sces avions sont-ils invulnérables?

La vérité est que l'aéroplane moderne file régulièrement à une allure de 75 milles à l'heure, ce qui fait la bagatelle de cent pieds à la seconde. Or, les deux hommes et le moteur, les deux points essentiels qu'on puisse atteindre, sont logés dans une longueur de six à sept pieds que l'avion parcourt en un vingtième ou en un vingt-cinquième de seconde. Il s'agit de viser sur ces dimensions inconnues, avec un fusil à peu près sans hausse. Rude épreuve pour un tireur!

Mais qu'il y ait en bas 10,000 hommes, tirant chacun seulement 10 cartouches, et voilà 100,000 projectiles qui passent! Qui garantira que quelques uns n'arriveraient pas là où il faut, non dans les ailes où ils ne feraient que des trous sans importance, mais dans le pilote ou le moteur?

Or, notez qu'à l'heure actuelle nos aéroplanes français ont assez d'excès de puissance pour enlever des plaques d'acier capables de les protéger contre des balles de fusils même tirées à bout portant. L'avion est aujourd'hui un vrai pioupiou de France; il a, comme nous l'avons vu, son sac, sa gamelle, sa tente. Beaucoup de gens compétents en la matière demandent qu'on lui donne ses cartouches et son fusil

Nous ne ferions d'ailleurs qu'imiter les Allemands qui ont certains aéroplanes nommés "un taube", lesquelles possèdent une cuirasse et une mitrailleuse.

Sans doute, ces appareils sont loin de valoir les nôtres. On en a eu la preuve dès le premier jour des manœuvres allemandes; chaque armée avait à sa disposition une escadrille de six appareils. Dès le 1er jour, l'armée rouge avait cinq aéroplanes hors de combat. Il n'y avait donc pas besoin d'ennemi pour les diminuer. D'ailleurs ce qui manque le plus aux Allemands, c'est peut-être les hommes. Ils ont assez bien réussi en aéronautique, mais n'avancent pas très vite, malgré des progrès très réels, en aviation. C'est que l'aéronautique est une collectivité, l'aviation est une individualité. L'Allemagne a le génie col-

A suivre sur la 2me page

ESTO VIR

Si la douleur se glisse au milieu de tes joies,
Jette au ciel un regard plein d'amour et de foi,
Si tes amis d'un jour s'égarent dans leurs voies,
Chrétien ! ne sais-tu pas que Dieu veille sur toi ?
Dans ton âme meurtrie, as-tu des larmes ? Pleure
Pleure en silence, seul, derrière un voile épais,
Mais tes pleurs essuyés, au seuil de ta demeure,
Reparais l'œil brillant de lumière et de paix.

Pour tes nobles efforts n'obtiens-tu qu'anathème,
Au calme des forêts, au vieux chêne, debout
Demande le secret de demeurer toi-même,
De braver le mépris et d'aller jusqu'au bout,
Qu'un sot orgueil jamais ne gonfle ta poitrine,
Si le peuple inconstant te proclame vainqueur:
Qu'à te voir calme et pur personne ne devine
Combien dans cette lutte a dû saigner ton cœur.

As-tu fait un travail qui te semble un modèle,
A l'œuvre remets-toi pour en faire un plus beau.
As-tu conquis enfin un cœur simple et fidèle:
Qu'il soit de tes actions le guide et le flambeau.
Sens-tu dans le secret de ton âme ravie
Palpiter je ne sais quel sentiment joyeux,
Oh ! souviens-toi que l'homme est enclin à l'envie
Et dérobe avec soin ton bonheur à ses yeux.

Flétris d'un fier dédain l'égoïsme qui glace,
Et sois sourd à sa voix quand il veut te parler;
Regarde sans pâlir Césars et rois en face:
Celui qui fait le mal seul a lieu de trembler,
A genoux devant Dieu, fais le soir ta prière,
Et dis, le front baissé, sans plaintes, ni regrets:
"Ta sainte volonté soit faite sur la terre !"
Devant l'homme au pouvoir ne te courbe jamais !

Quand la douleur s'irrite, et, ravivant sa flamme
Pour toujours semble dire à l'espérance, adieu
Résigné vers le Ciel regarde et dans ton âme
Que l'épreuve se passe entre toi seul et Dieu !
Que ta lèvre muette au plus fort de la crise
Ne fasse pas un pli qui trahisse l'émoi
Si ton cœur veut enfin se briser, qu'il se brise !
Et s'il faut en mourir, eh bien ! meurs, "mais tais-toi !"

L'AVIATION

Suite de la 1ère page

lectif; la France à le génie de l'individualité. Ceci me rappelle avoir lu qu'un jour le général Roques causait avec un correspondant de journal des manœuvres, et qu'il lui disait: "Notre supériorité la plus réelle, c'est celle de nos hommes. Au fond, il faut être un peu "zouave", pour monter là-dessus. Or, des "zouaves", ils (les Allemands) n'en ont pas."

L'impression finale des gens qui ont suivi les grandes manœuvres françaises a done été que l'aéroplane était le grand vainqueur; mais que sa victoire même lui imposait des nécessités nouvelles qui peuvent se résumer ainsi:

1o. Nécessité de se tenir derrière les lignes, a une douzaine de milles à l'arrière, distance qui n'est rien pour lui; et qui évite les coups de mains d'une cavalerie ennemie audacieuse à son égard. Sa position de combat est derrière le général en chef, relié à lui par la télégraphie et par le téléphone sans fil.

2o. Nécessité d'une arme offensive et défensive.

C'est pourquoi il a été, paraitil, décidé que dorénavant l'aéroplane français aura sa mitrailleuse et sa cuirasse.

Voilà ce qu'on peut et ce qu'on doit retenir de capital sur l'aéroplane, que j'appellerai l'oiseau de jour de l'armée française, car il est très certain qu'à l'heure actuelle l'avion est pratiquement impropre à un service de reconnaissance de nuit.

C'est là que le dirigeable, avec ses projecteurs électriques puissants, fouillant l'ombre le long des routes par lesquelles il faudra nécessairement passer la nuit, pour être sûr de ne pas se tromper, pourra rendre de grands services.

Oiseaux de jour, oiseaux de nuit, oiseaux de proie surtout et oiseaux de guerre. Oiseaux de nuit, soyez silencieux et invisibles, vous qui êtes vulnérables. Oiseaux de jour, volez vite et passez hors de la portée du plomb du chasseur

Il y a un an, à Vesoul, aux grandes manœuvres de 1911, il était possible de signaler les exploits de tel officier, de tel sapeur. Cette année, il est impossible de citer par le détail une journée de l'aviation française aux manœuvres. On peut seulement, et plutôt pour dire quelques chose d'un peu moins abstrait que des opinions et des idées générales citer l'exploit du lieutenant Roze qui émerveilla le grand duc Nicolas, oncle du Tsar, venu en France avec un Etat major d'une importance exceptionnel le (10 généraux) pour suivre toutes les manœuvres françaises de l'ouest. Monté sur un monoplan Blériot de 50 chevaux, le lieutenant Roze réussit, en quinze minutes, à s'envoler, à parcourir environ vingt-cinq milles, à reconnaitre toute une division de cavalerie ennemie, et à revenir aux pieds du grand duc Nicolas, à qui l'aviateur remit son rapport Le grand duc, émerveillé, le lut, et, saluant le lieutenant Roze, lui demanda de bien vouloir le signer, pour l'envoyer en Russie, comme modèle de ce que peut faire en un quart d'heure, un officier aviateur français. De Roze salua, remercia et repartit aussitôt.

"Que ses camarades m'excusent, ajoute le correspondant de Paris, de symboliser en lui, ce qu'ils firent tous aux manœuvres."

C'est donc à un spéctacle inoubliable que d'heureux français ont pu assister dans ces derniers jours de septembre. C'est à un spectacle consolant, réconfortant, et qui montre tout ce qu'on peut tirer de notre admirable armée de France, et quel merveilleux réservoir nous avons là, d'officiers et de soldats, d'intelligences, de volontés, de dévouements. Car, qu'étaient-ce que tous ces officiers aviateurs, à la hauteur de toutes les tâches les plus dures, des dévouements les plus simples. Hier, c'étaient des cavaliers, des fantassins, des artilleurs. Il a suffi, en dix mois, de leur proposer une tâche glorieuse, mais périlleuse; il a suffi de leur tracer avec méthode un plan de travail, et, en dix mois, ils ont forgé de toutes pièces une armé nouvelle, qui existe aujourd'hui, et qui est déjà liée de façon étroite à la vie générale de l'armée.

En dix mois l'aviation française a plié son matériel, si nouveau et déjà soumis aux impérieuses nécessités de l'air, aux nécessités de la guerre, sans rien lui retirer de ses qualités propres; elle a forgé une armée véritable, c'est-à-dire utilisable, avec un engin de science et de sport. Oeuvre admirable, à laquelle il fallait avant tout des soldats; œuvre splendide que nous saluons avec confiance et avec respect, en attirant sur elle le respect et la confiance du pays.

F. DENISET.

Quand vous avez un mauvais rhume, vous cherchez la meilleure médecine possible pour le guérir. Voici l'opinion d'un pharmacien: J'ai vendu le remède Chamberlain pour le rhume pendant 15 ans dit Enos Lollar, de Saratoga, Ind., et considère que c'est ce qu'il y a de mieu sur le marché. En vente chez R. A. McRuer.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un Règlement, No. 916, de la Cité de Saint-Boniface a été soumis au, et lu une première et deuxième fois par le Conseil de la dite Cité, et sera soumis aux Electeurs Municipaux de la dite Cité, dûment qualifiés pour voter sur le dit Règlement, conformément à la section 493, de la Charte de Saint Boniface au temps et lieux indiqués ci-dessous.

Le but de ce règlement est d'encourir et créer une dette de quatre cent mille dollars (400,000) par l'émission et la vente des débentures pour la construction d'un pont à travers la Rivière Rouge, de la Cité de St-Boniface à la Cité de Winnipeg à ou près du present Pont Provencher.

Le temps arrêté pour l'enregistrement du vote des électeurs pour et contre le dit règlement est le sixième jour de novembre, A. D. 1912. à partir de neuf heures du matin jusqu'à huit heures du soir, aux endroits suivants pour les différents quartiers de la dite Cité de St Boniface, savoir:

QUARTIER No. 1

Bureau de Votation No. 1, à ou près du coin de la Rue Laflèche et l'Avenue Provencher.

QUARTIER No. 2

Bureau de Votation No. 2, à ou près du coin de l'avenue Taché et la rue Notre-Dame.

QUARTIER No. 3

Bureau de votation No. 3, à ou près du coin de l'Hotel de Ville.

QUARTIER No. 4.

Bureau de votation No. 4, à ou près du coin de la station de feu No. 2.

QUARTIER No. 5

Bureau de Votation No. 5, à ou près du coin de la station de feu No. 2

Le cinquième jour de novembre, A. D. 1912 à quatre heures de l'après-midi, au bureau du Maire dans l'Hotel de Ville de la dite Cité de Saint-Boniface sont le temps et l'endroit fixés pour la nomination de personnes en faveur de ceux qui sont intéressés et désireux de promouvoir le passage du dit Règlement, et en faveur de ceux qui sont intéressés et désireux de s'y opposer, pour assister aux différents bureaux de votation, et pour la nomination de personnes pour assister au compte final des votes par le Greffier de la Cité de Saint Boniface, qui aura lieu le huitième jour de novembre, A. D. 1912, à midi, dans le bureau du Greffier de la Cité de Saint-Boniface.

Cet avis est donné au nom de et par le Conseil de la Cité de Saint-Boniface.

Daté à Saint-Boniface, ce cinquième jour d'octobre, A. D. 1912.

J. B. COTE,
Greffier.

SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées et adressées au soussigné et marquée "Tenders for Supplies" et accompagnée d'un chèque accepté pour la valeur de $100.00 seront reçues au Département des Travaux Publics, Bâtisse du Parlement, jusqu à midi jeudi le 10 octobre pour fournir et délivrer au Collège Agricole, à St-Charles, pour les saisons de 1912-1913, commençant le 28 octobre 1912, des articles suivants.

1. Epiceries.
2. Fleur, Farine d'avoine, etc.
3. Viandes de toutes sortes.
4. Pain.

Les spécifications et la quantité approximative ainsi que des formes de soumissions seront données sur demande au Département des Travaux Publics, à Winnipeg.

La soumission la plus basse ni aucune autre soumission ne sera nécessairement acceptée.

COLIN H. CAMPBELL,
Ministre des Travaux Publics.
Winnipeg, Man., 30 septembre 1912.

C. O. F.

A une assemblée régulière de la Cour Taché No. 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques la résolution suivante a été adoptée:

Proposé par le Frère M. Toupin appuyé par le Frère J. A. Chaussé qu'il soit résolu: Que la Cour a appris avec peine la perte que viennent de subir les Frères Syndics M. J. P. O. Allaire dans la personne de son vénérable père et M. E. N. Bourgouin dans la personne de son enfant.

La Cour prie les Frères éprouvés d'accepter ses sympathies.

Que copie de la présente soit transmise aux frères éprouvés et à la presse.

J. A. Prendergast,
Sec. Archiviste.

DECES

On annonce le décès, survenu samedi, de Madame Martel, épouse de M. Raoul Martel.

Les funérailles ont eu lieu à St-Jean-Baptiste.

Nous offrons nos vives condoléances à M. Martel et à la famille.

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p. m. vendredi, le 25 octobre 1912, des soumissions pour la construction d'un Entrepôt de vérification à Calgary, Alta., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour l'Entrepôt de vérification, à Calgary, Alta."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux de H. E. Matthews, architecte, surintendant des édifices publics dans la province du Manitoba, Winnipeg, Man., de W. T. Mollard, Régina, Sask., et au bureau de poste à Calgary, Alta.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c) du montant de la soumission fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis. Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics.
Ottawa, le 2 octobre 1912.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.—27749.

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir a pré-emption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Departement de l'Interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION—DISTRICT DE WINNIPEG

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 4 novembre 1912, les terres à culture suivantes seront mises à la disposition du public qui pourra faire ses entrées comme Homestead:

Township 29, Rang 1, à l'Ouest du 1er Méridien.
Township 32, Rang 11, à l'Ouest du 1er Méridien.
Township 28, Rang 6, à l'Ouest du 1er Méridien.
Township 31, Rang 12, à l'Ouest du 1er Méridien.
Township 34, Rang 14, à l'Ouest du 1er Méridien.
Township 12, Rang 13, à l'Est du 1er Méridien.
Township 12, Rang 14, à l'Est du 1er Méridien.
Township 11, Rang 15, à l'Est du 1er Méridien.

Daté à Winnipeg ce 4ième jour d'octobre 1912.

L. RANKIN,
Agent.

Avis public est par les présentes donné que des encans de terrains d'école seront faits aux endroits suivants dans Manitoba.

Verden,—Octobre le 22, 1912 à dix heures A. M.
Hartney—Octobre le 23, 1912 à dix heures A. M.
Somesset—Octobre le 27, 1912 à dix heures A. M.
Portage la Prairie—Octobre le 28, 1912 à dix heures A. M.
Winnipeg—Octobre le 30 à dix heures A. M.

Les terres seront offertes par quarts de section, sujettes aux enchères mentionnées sur les listes. Les ventes seront faites aux conditions et termes suivants:

Le Département se réserve le droit de retrancher de la vente aucune de ces terres ou d'inclure aucunes autres terres à celles déjà annoncées. S'il arrive qu'une terre est traversée par un chemin public ou un chemin de fer, la vente de cette terre est sujette à la réserve faite pour ce chemin public ou le droit de passage et toute autre fin des chemins de fer. Ces ventes ne couvrent que le droit de surface et sont sujettes aux réserves usuelles en faveur de la Couronne. Les espaces de terrain offerts en vente sont sujets à révision quand les derniers plans d'arpentage seront approuvés par l'arpenteur général.

Termes de paiement: Un dixième comptant au temps de la vente et la balance en neuf paiements annuels égaux, portant intérêt à 5 par année sur la balance du prix d'achat non payé, excepté dans les cas où le terrain vendu n'excède pas 40 acres, alors que les paiements seront un cinquième comptant et la balance en quatre paiements annuels égaux avec intérêt à p. c par année. Les scrip ou mandats ne seront pas acceptés en paiement. Aussitôt un terrain adjugé l'acheteur paiera immédiatement la somme de $100 au greffier de la vente, autrement la terre sera immédiatement offerte en vente une seconde fois. Ceux qui se proposent d'acheter devront par conséquent se munir de chèques acceptés sur une banque ayant charte au Canada, tels chèques devant être faits payables à leur ordre, ou pair à l'endroit de la vente, ou bien les acheteurs devront se munir de billets de banque de dénomination aussi élevée que possible. La balance du versement comptant devra dans chaque cas être donnée avant la fin de la vente.

On peut obtenir une liste des terres offertes en vente en s'adressant au secrétaire du département de l'intérieur à Ottawa; à M. Thomas Kernighan, surintendant des écoles publiques à Winnipeg; à aucun autre agent des terres du Dominion dans la Province du Manitoba.

Par ordre
L. PEREIRA
Assitant Secrétaire du Département de L'intérieur.

Ottawa, 26 septembre, 1912

Note: On n'acceptera aucuns chèques en paiement à moins qu'ils ne soient acceptés par la banque sur laquelle ils sont faits.

La Terre Avantageuse par Excellence

Quelques uns des grands avantages offerts par la Province du Manitoba et qui font toucher du doigt l'excellence des conditions de vie de ceux qui viennent y résider.

POUR LE CULTIVATEUR

La fertilité du sol et les qualités climatériques de la Province du Manitoba lui ont mérité le nom de "Terre du Blé No. 1".

Aux fils de ses cultivateurs, Manitoba offre une éducation agricole gratuite dans un collège agricole insurpassé en Amérique.

POUR L'ARTISAN ET POUR LE MANŒUVRE

Les industries florissantes de cette Province, dans des villes qui grandissent toujours, réclament de façon impérieuse des artisans et des manœuvres, avec ou sans expérience. Travail abondant pour tous.

POUR LE CAPITALISTE

Des pouvoirs électriques considérables assurent aux manufactures et aux autres entreprises industrielles une production économique; des terres fertiles, des ressources naturelles illimitées, une grande facilité de transport, des cités grandissant rapidement offrent au capital et à l'intelligence des avantages et des profits sans pareils ailleurs, et dépassant toutes prévisions.

Nous vous invitons tous à venir ici et à participer à notre prospérité et à la grandeur future de ce pays.

Pour plus amples renseignements écrire à

Jos. Burke, Bâtisse du Bureau Industriel, coin des rues Water et Main, Winnipeg, Man.

Jos. Hartney, 77 Rue York, Toronto, Ont.

J. F. Tennant, Gretna, Man.

W. W. Unsworth, Emerson, Man.

S. A. Bedford, député ministre de l'Agriculture, Winnipeg, Man.

Chez Nous et Autour de Nous

—Chambres garnies à louer. S'adresser au No. 169, Avenue Provencher.

—Deux chambres à louer, meublées ou non-meublées. S'adresser au No 92, rue Ritchot, St. Boniface.

—M. et Mme Jos. P. Tremblay, de Winnipeg, sont revenus vendredi de leur voyage dans la province de Québec.

—Un maniaque a tiré un coup de pistolet sur sir Donald Mann, à Vancouver, vendredi dernier. Sir Donald a évité le coup.

—M. Auguste Collin, frère de M. L. J. Collin, de cette ville, est arrivé la semaine dernière de St-Louis. M. Collin est parti d'ici il y a 26 ans.

—La belle température a ravivé la spéculation sur les immeubles. La propriété change très fréquemment de mains dans l'Est de Saint-Boniface.

—Mademoiselle Hamilton, soeur de Mme S. M. Jean, est repartie vendredi pour Montréal après une promenade de quelques mois à Saint-Boniface.

—On demande un expéditeur (shipper) d'expérience dans la marchandise pour plomberie et chauffage. S'adresser à la Cie Charette Kirk Ltée., St-Boniface.

Un habitant de Brandon a pêché deux esturgeons dans la rivière Assiniboine. Il y a dix ans qu'on n'avait pas vu d'éturgeons à cet endroit dans l'Assiniboine

—Avis aux contribuables. N'oubliez pas de lire l'annonce, publiée dans une autre colonne, concernant le règlement du nouveau pont. La votation aura lieu le 6 novembre prochain.

Le mal de tête est causé par le désordre de l'estomac: Prenez les pastilles Chamberlain et votre estomac revenant à la santé, les maux de tête s'en iront. En vente chez R. A. McRuer.

—On demande deux garçons actifs. Aucune autre demande ne sera prise en considération. Préférence sera donné aux résidents de la ville de St. Boniface The Taggart Ornamental Iron Works, St. Boniface.

—La nouvelle église de Fannystelle—une belle construction valant $17,000.00—a été consumée par un incendie samedi matin. Nous offrons à nos amis de Fannystelle nos très vives sympathies.—On rebâtira sans retard.

—Le gouvernement fédéral a accordé à J. D. McArthur, le contrat de la dernière section de son nouveau chemin de fer, section de Split Lake à la Baie d'Hudson. Le chemin de fer sera entièrement terminé pour aider au transport de la récolte de l'Ouest de 1914.

—L'opinion publique parait favorable au règlement qui sera soumis aux contribuables en novembre pour l'érection d'un nouveau pont en, remplacement du vieux pont Provencher. Ce pauvre vieux pont, il manque de solidité; il tremble, et il fait trembler ceux qui passent dessus!

—On peut s'inscrire dès maintenant pour l'étude de toutes les matières commerciales: Tenue des livres, Arithmétique, Clavigraphie, Correspondance, Anglais, Français, Piano, etc. Cours du jour et du soir Méthodes rapides. Prix modérés. M. J. W. Poisson, 321 Rue Carlton, Winnipeg, Man.

—Se sont enregistrés à l'Hôtel St-George, la semaine dernière: M. J. E. G. Laberge, St-Etienne de Beauharnois, Qué.; M. A. P. LeRoyer, Transcona, Man.; Melles. J. Brémault et A. Clément, Dufresne, Man.; Melle Donald McLean, Michigan; M. et Mde W. Geddens, Calgary, Alta.; M. Alf. Simard, Montréal, Qué.

—MM. Buffet, Bonin Realty Co., rapportent d'importantes transactions d'immeubles dans la Cité de St. Boniface Entre autres: la vente du bloc 293, sur la rue Marion et le chemin Dawson à des manufacturiers, pour la somme de $183.000.00; aussi 4 acres et demi sur la rue Des Meurons à la même Compagnie pour la somme de $45.000,00. Tout le bloc vacant en face de l'hôpital à MM. Théo. Bertrand et John King, pour la somme de $112.000.00. Le coin de la rue Taché et Victoria $6000.00. Le coin de la rue St. Jean Baptiste et La Vérendrye $3000 00. Trois lots sur la rue Kitson $2100.00. Ils ont en ce moment plusieurs grosses ventes en main et pensent que St. Boniface tient le marché d'immeubles à elle seule en ce moment.

—M. Bonin, de la société Buffet et Bonin, est arrivé la semaine dernière d'un voyage d'affaires à Montréal et New-York.

—Il y aura assemblée des membres de l'Union Métisse St-Vital, dimanche le 13 octobre à 2.30 p. m. à la résidence de M. Jos. Riel.

—M. et Madame Désiré Fiset ont célébré leur cinquantième anniversaire de mariage lundi dernier Nous souhaitons aux heureux jubilaires une longue vie.

—Dans ce numéro nous publions une annonce de la Canada Financial Co., Ltd. Cette compagnie est composée d'hommes d'affaires les plus en vue à Winnipeg.

—Il y aura assemblée des membres de l'Union Nationale Métisse de Manitoba dimanche le 20 octobre à 1.30 de l'après-midi dans la salle Leclerc, avenue Provencher St.Boniface.

—Cette semaine au Théâtre Walker le drame "A Butterfly on the Wheel"; la semaine prochaine la troupe d'opera comique "Gilbert et Sullivan" commencera lundi le 14 Oct. par "Mikado" et jouera aussi "H. M. S. Pinafore" 'Les Pirates"; les prix sont de $2.00 à 25c; voir l'annonce.

J. W. Copeland, de Dayton, Ohio, acheta une bouteille du remède de Chamberlain pour la toux à l'usage de son fils qui avait mal à la gorge. Et avant que la bouteille ne fut tout finie, l'enfant se portait mieux. Est-ce que ce n'est pas mieux que de payer un compte de docteur pour $5.00. En vente chez R. A. McRuer.